

NOTE D'INFORMATION
CONCOURS SL - 2021
Réservé aux candidats issus :

* des classes préparatoires scientifiques **TSI et TB** (2^{ème} année)

* de 2^{ème} année de Licence Sciences et Technologie (à dominante mathématique, physique ou informatique)

NATURE DU CONCOURS

La sélection a lieu en 2 étapes : admissibilité et admission. L'admissibilité (pré-sélection) se fait par examen du dossier scolaire. L'admission est prononcée après des épreuves orales.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les inscriptions au concours d'entrée s'effectuent en ligne sur le site www.esgt.cnam.fr. Les documents demandés devront être adressés à l'ESGT, 1 boulevard Pythagore, 72000 LE MANS, au plus tard le :

Vendredi 26 mars 2021
(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier envoyé après cette date ne pourra pas être pris en considération ; il en sera de même pour tout dossier incomplet.

DROITS DE CONSTITUTION DE DOSSIER

Les droits de constitution du dossier sont fixés à **30 euros**. Les boursiers sont exonérés de ces droits (*fournir la notification de bourse*). Le règlement de ces droits s'effectue uniquement :

- par virement bancaire en mentionnant « concours ESGT » dans le motif du virement : voir relevé d'identité bancaire ci-dessous (*joindre le justificatif de virement au dossier*)

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
<small>Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)</small>							
<small>Identifiant national de compte bancaire - RIB</small>							
<small>Code banque</small>	<small>Code guichet</small>	<small>N° compte</small>	<small>Clé</small>	<small>Domiciliation</small>			
10071	75000	00001004182	47	TPPARIS			
<small>IBAN (International Bank Account Number)</small>							
FR76	1007	1750	0000	0010	0418	247	<small>BIC (Bank Identifier Code)</small>
							TRPUFRP1
<small>Titulaire du compte :</small>							
<small>REGIE D'AVANCES ET RECETTES DES EPN 292 RUE SAINT MARTIN 75141 PARIS CEDEX03</small>							

ADMISSIBILITÉ :

L'admissibilité est prononcée par un jury au vu des éléments suivants :

- Série du baccalauréat, notes et mention ;
- Résultats en classes préparatoires ou en licence ;
- Connaissances de l'anglais (un relevé de TOEFL, LinguaSkill ou de TOEIC est recommandé) ;
- Qualité de la lettre de motivation.

La liste des candidats admissibles sera publiée le **mardi 25 mai 2021 à partir de 15h00** sur le site web de l'école : www.esgt.cnam.fr. Les candidats seront également informés, par voie postale, de la décision du jury concernant leur admissibilité et, le cas échéant, recevront leur convocation aux épreuves d'admission.

ADMISSION :

Les épreuves d'admission auront lieu dans les locaux de l'ESGT le **lundi 7 ou le mardi 8 juin 2021**.

Les épreuves d'admission sont :

- Anglais : préparation d'un article 20 minutes puis passage 20 minutes (coef. 1) ;
- Mathématiques : épreuve de type QCM : durée 30 mn, suivi d'un oral sans préparation : 30 minutes (coef. 1) ;
- Entretien : 30 minutes de préparation puis 30 minutes d'entretien (coef. 2).

Le jury d'entretien comprend au minimum trois membres représentant l'École et les professionnels (géomètres-experts, bureaux d'études, de topographie, administrations, collectivités territoriales, etc.). Cet entretien permet d'apprécier la motivation du candidat, son niveau de culture générale et son potentiel de futur ingénieur. En préparation à l'entretien, l'analyse d'un texte est demandée aux candidats.

RÉSULTATS :

Les candidats admis sont classés. Ils intègrent l'École en fonction de leur rang de classement, du nombre de places disponibles et des désistements.

Pour les candidats issus de Licence Sciences et technologie, l'admission définitive à l'ESGT est subordonnée à la présentation de la validation des quatre premiers semestres.

Les résultats seront publiés le **mardi 15 juin 2021 à partir de 12h00** et consultables sur le site web de l'École www.esgt.cnam.fr.

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les candidats concernés par l'attribution d'une bourse par le Crous sont invités à prendre leurs dispositions dès le mois de mars 2021 (demande en ligne sur le site du Crous).

ENSEIGNEMENT A L'ESGT

La scolarité est de 3 années. La première et la deuxième année comprennent deux semestres d'études, suivis d'une formation en entreprise obligatoire de 2 mois. La troisième année comprend un semestre d'études et un semestre pour le travail de fin d'études (préparation du mémoire d'ingénieur).

Une mobilité internationale de 2 mois minimum est obligatoire au cours de la scolarité.

Le régime des études est l'externat. Cours, travaux dirigés et travaux pratiques ont lieu à l'école. Des déplacements d'une demi-journée à plusieurs jours peuvent être programmés pour des visites d'étude ou des travaux de terrain.

DROITS DE SCOLARITÉ À L'ESGT

Les droits de scolarité payables annuellement par les élèves sont fixés pour l'ensemble des écoles publiques d'ingénieurs dépendant du ministère de l'Éducation nationale par un arrêté ministériel. Actuellement pour la scolarité 2020/2021, les frais de scolarité sont de **601** euros de droits ministériels + **200** euros de droits complémentaires. Les boursiers sont exonérés des droits ministériels.

En ce qui concerne les étudiants non ressortissants de l'un des États membres de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, les frais de scolarités 2020/2021 sont de **3770** euros.